

**CONDITIONS DEFINITIVES**



**DEPARTEMENT DE L'EURE**

Programme d'émission de titres de créances

*(Euro Medium Term Note Programme)* de 400.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un mois à compter de la date d'émission

**SOUCHE No : 8**

**TRANCHE No : 1**

**Emprunt obligataire de 5.000.000 d'euros**

**Portant intérêt au taux de 0.828% l'an**

**Et venant à échéance le 27 Décembre 2024**

Prix d'Emission : 100 % du Montant Nominal de la Tranche

**BRED Banque Populaire**

En date du 16 Décembre 2016

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 15 décembre 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 16-589 en date du 15 décembre 2016) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 400.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**") pour les besoins de la Directive 2003/71/CE telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE (la "**Directive Prospectus**"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives constituent ensemble un Prospectus au sens de la Directive Prospectus. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont disponibles (a) sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de l'Emetteur ([www.eure-en-ligne.fr](http://www.eure-en-ligne.fr)) et (b) disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de tout Agent Payeur.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des titres.

<b>1</b>	<b>Emetteur :</b>	Département de l'Eure
<b>2</b>	<b>(i) Souche :</b> <b>(ii) Tranche :</b>	8 1
<b>3</b>	<b>Devise Prévue :</b>	Euros (« € »)
<b>4</b>	<b>Montant Nominal Total :</b> <b>(i) Souche :</b> <b>(ii) Tranche :</b>	5.000.000 € 5.000.000 €
<b>5</b>	<b>Prix d'émission :</b>	100 % du Montant Nominal Total
<b>6</b>	<b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>	100.000 €
<b>7</b>	<b>(i) Date d'émission :</b> <b>(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	27 Décembre 2016 Date d'émission
<b>8</b>	<b>Date d'Echéance :</b>	27 Décembre 2024
<b>9</b>	<b>Base d'Intérêt :</b>	Taux Fixe de 0.828% par an
<b>10</b>	<b>Base de Remboursement/Paiement :</b>	Remboursement au pair
<b>11</b>	<b>Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :</b>	Non Applicable
<b>12</b>	<b>Options de Remboursement :</b>	Non Applicable
<b>13</b>	<b>(i) Rang :</b> <b>(ii) Date d'autorisation de l'émission :</b>	Senior Délibération N°2016-S03-1-2 du 14 mars 2016 du Conseil départemental portant budget primitif pour l'année 2016 fixant une enveloppe annuelle pour les emprunts, telle que modifiée par la délibération N°2016-S10-1-7 en date du 17 octobre 2016 et par délibération N°2015-S04-3 en date de 02 avril 2015.
<b>14</b>	<b>Méthode de distribution :</b>	Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

<b>15</b>	<b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :</b>	Applicable
	<b>(i) Taux d'Intérêt :</b>	0.828 % par an, payable annuellement
	<b>(ii) Dates de Paiement du Coupon :</b>	27 Décembre de chaque année et pour la première fois le 27 Décembre 2017, pour la période allant du 27 décembre 2016 (inclus) jusqu'au 27 Décembre 2017
	<b>(iii) Montant de Coupon Fixe :</b>	828€ pour 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée
	<b>(iv) Montant de Coupon Brisé :</b>	N/A
	<b>(v) Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :</b>	Exact/Exact-ICMA
	<b>(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :</b>	Non Applicable
<b>16</b>	<b>Stipulations relatives aux Titres à Taux variable :</b>	Non Applicable
<b>17</b>	<b>Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :</b>	Non Applicable

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

<b>18</b>	<b>Option de Remboursement au gré de</b>	Non Applicable
-----------	--	----------------

**l'Emetteur :**

<b>19</b>	<b>Option de Remboursement au gré des Titulaires :</b>	Non Applicable
<b>20</b>	<b>Montant de Remboursement Final pour chaque titre :</b>	Valeur Nominale Indiquée
<b>21</b>	<b>Montant de Versement Echelonné :</b>	Non Applicable
<b>22</b>	<b>Montant de Remboursement Anticipé :</b> (i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 9) : (ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 6(f)) : (iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(f)) :	Articles 6 (f) et 9 applicables Non Applicable Non Applicable
<b>23</b>	<b>Rachat (Article 6(g))</b>	Oui

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

<b>24</b>	<b>Forme des Titres :</b> (i) Forme des Titres Dématérialisés : (ii) Etablissement Mandataire : (iii) Certificat Global Temporaire :	Titres Dématérialisés Au porteur Non Applicable Non Applicable
<b>25</b>	<b>Place(s) Financière(s) (Article 7(h)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :</b>	Article 7(h) s'applique
<b>26</b>	<b>Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des titres Physiques (et dates auxquelles ces talons arrivent à échéance) :</b>	Non Applicable
<b>27</b>	<b>Masse (Article 11) :</b>	Applicable, rémunération 350 € HT par an <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les nom et coordonnées du représentant de la Masse sont :  AETHER Financial Services 2 Square Bruyère Paris 75009</li><li>▪ Les nom et coordonnées du représentant suppléant de la Masse sont :  AETHER Financial Services 2 Square Bruyère Paris 75009</li></ul>

#### PLACEMENT

**28** (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des

Membres du Syndicat de Placement :	Non Applicable
(ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
(iii) Commission de l'Agent Placeur :	Non renseigné
(iv) Date du contrat de prise ferme :	Non Applicable
<b>29</b> Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur :	BRED Banque Populaire 18 Quai de la Rapée 75012 PARIS
<b>30</b> Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1; Règles TEFRA non applicables

#### **OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres décrits ici sur Euronext Paris sous le programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 400.000.000 d'euros du Département de l'Eure.

#### **RESPONSABILITE**

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives.

L'Emetteur confirme que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'Emetteur le sait et est en mesure de l'assurer à la lumière des informations publiées, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Sébastien LECORNU  
Président du Conseil Départemental de l'Eure  
Dûment autorisé

## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

### 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à compter du 19 décembre 2014 a été faite par l'Emetteur ou pour son compte.
- (ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation : 4 450€

### 2. NOTATIONS

Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's.

Les Titres n'ont pas fait l'objet d'une notation.

Chacune des agences indiquées ci-dessus est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement ANC et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)) conformément au Règlement ANC.

### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des éléments fournis dans le chapitre « Informations Générales », à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

### 4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement : 0.828% l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

### 5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (i) Code ISIN : FR0013228756
- (ii) Code commun : 154156160
- (iii) Dépositaire(s) : Applicable
- (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
- (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non
- (iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
- (vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est : BNP Paribas Securities Services  
Les Grands Moulins de Pantin  
9 rue du Débarcadère  
93500 PANTIN  
France
- (vii) Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont : Non Applicable